



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**



CHARTRE DE LA CITOYENNETÉ METROPOLITAINE

PROPOSITION DU COMITÉ CITOYEN

Version finalisée du 24/04/2021 ajustée et mise en forme

SOMMAIRE

Introduction Une Charte qui nous engage collectivement	3
Partie 1 Une citoyenneté métropolitaine ouverte et engageante	5
Être Citoyennes et Citoyens de la métropole, c'est.....	5
Une Citoyenneté et une Identité métropolitaines en construction	6
Partie 2 Une citoyenneté qui doit s'exercer de manière permanente pour servir directement les choix d'avenir du territoire	7
Vers une participation permanente des citoyennes et des citoyens.....	7
Vers l'ouverture de la prise de décision aux citoyennes et citoyens	7
Partie 3 Les engagements	9
Principe 1 Rechercher systématiquement à inclure un public le plus diversifié possible dans les processus participatifs	9
Principe 2 Créer les conditions d'un dialogue transparent et éclairé permettant une co-construction	10
Principe 3 Garantir la prise en compte des apports de la participation des citoyennes et citoyens..	11
Principe 4 Mettre en place et faire vivre des instances et dispositifs de participation ouverts et partagés	12
Principe 5 Œuvrer pour une plus grande transversalité entre la métropole et les communes	13
Conclusion Faire vivre la Charte	14

Dans un souci de lisibilité et pour favoriser une lecture plus facile de la Charte, les membres du comité citoyen ont choisi de privilégier l'écriture inclusive et genrée pour les titres et non pour le corps du texte.

INTRODUCTION

UNE CHARTE QUI NOUS ENGAGE

COLLECTIVEMENT

MOT DU COMITE CITOYENS

En tant que membre du comité, nous avons accepté de participer au projet d'élaboration de la Charte de la citoyenneté métropolitaine. Ce fut pour nous une occasion de participer à la vie de la métropole qui, au-delà des élus, a choisi de donner la parole à des personnes de tout milieu, de tout âge et de toute catégorie sociale pour travailler à cette Charte.

De façon libre et éclairée nous nous sommes engagés à donner vie à cette Charte en définissant le cadre et en rédigeant les principes qui serviront aux citoyens inclus dans les démarches, projets, questionnements qui animent la Métropole grenobloise.

Notre volonté est de proposer une Charte ouverte à tous afin que chacun puisse participer et prendre la parole quel qu'en soit le sujet. Avoir participé à la construction de cette charte nous conforte dans l'idée que cela apporte du positif à chacun et à la communauté.

Pour mobiliser l'ensemble du territoire dans plus de démocratie, nous souhaitons que la Métropole, les instances participatives et les Communes s'engagent à mettre en œuvre cette Charte.

Et nous, citoyens, nous saurons en faire bon usage auprès des élus. Ce document est le nôtre, nous souhaitons pouvoir l'utiliser comme cadre et source de dialogue entre citoyens et élus.

Alex, Antoine, Aveline, Carole, Cristina, Essolizam, Honoré, Isabelle, Jennifer, Loïc, Sandrine, Sédrick, Sofiane, Camille, Auréliane, Mouheb

NON PRESENT A LA DERNIERE SESSION A VALIDER AVEC ELLES/EUX (mail envoyé le 29/04) :
Nicolas, Louis, Chloé, Emine, Myriam, Sabba, Thierry, Zohra,

MOT DU COMITE INSTITUTIONNEL

LE PROCESSUS D'ELABORATION DE LA CHARTE

Les élus métropolitains se sont engagés dans l'élaboration d'un Pacte de citoyenneté métropolitaine en votant une délibération le 20 novembre 2020. Cette démarche est pilotée par un comité institutionnel composé d'un élu par groupe politique, de deux co-présidents, d'un membre du conseil de développement, d'un membre de la commission consultative des services publics locaux (collèges non élus) et d'un représentant des comités d'usagers ou des conseils citoyens politiques de la ville.

Le Pacte de citoyenneté s'inscrira au sein d'une délibération présentée en Conseil métropolitain courant 2021 qui comprendra la Charte de la citoyenneté métropolitaine, les orientations pour les instances participatives de la Métropole et les engagements de la Métropole. Ce Pacte de citoyenneté sera croisé avec le Pacte de gouvernance qui régira les relations entre métropole et communes.

La Charte de la citoyenneté est donc une pièce maîtresse du Pacte de citoyenneté. Elle est rédigée par un groupe d'habitants de la Métropole, tirés au sort, qui s'est réuni les 27 mars, 3, 10 et 24 avril pour définir les contours de la citoyenneté métropolitaine, auditionner des personnes sur les compétences de la Métropole et les engagements d'autres Métropoles en la matière, puis pour débattre et rédiger la charte de la citoyenneté présentée ci-dessous.

Ces temps de travail ont été intenses, riches de la diversité des points de vue des citoyens présents et ont permis, grâce à la méthode de tirage au sort, de réunir des personnes qui ne se seraient pas interrogées ou investies classiquement dans ce type de démarche. Cette approche leur a permis de comprendre le rôle d'une Métropole, de pointer les contours de ce qu'on peut entendre par *citoyenneté métropolitaine* et de poser le cadre de ce qu'ils attendent des élus communaux et métropolitains pour que les citoyens puissent véritablement participer, donner leur point de vue et être entendus.

Ecoute, respect avis divergents, débat contradictoire, reformulations, alternance de petits groupes et de plénières : cette forme de délibération a permis d'écrire la Charte de la citoyenneté métropolitaine qui a été présentée aux élus et au comité institutionnel le 7 mai 2021.

Suite à ce temps de restitution des citoyens, les membres du comité institutionnel puis les maires des communes ont également été associés à cette co-écriture. Après un retour et un temps de travail croisé avec le comité citoyen le 30 juin 2021, une version finalisée de la charte sera votée par le conseil communautaire en septembre 2021.

PARTIE 1

UNE CITOYENNETE METROPOLITAINE OUVERTE ET ENGAGEANTE

La Charte de la citoyenneté métropolitaine est l'occasion de définir, d'affirmer et d'enrichir la notion de citoyenneté et de son application à l'échelle de la Métropole, comprise entre l'échelon de proximité qu'est la commune et la citoyenneté nationale.

ÊTRE CITOYENNES ET CITOYENS DE LA METROPOLE, C'EST...

Un citoyen c'est celui qui habite, étudie, travaille, se déplace et contribue à la vie de la métropole.

La citoyenneté métropolitaine, c'est ainsi...

**ÊTRE ANCRÉ
DANS LE TERRITOIRE
METROPOLITAIN**

parce qu'on est concerné par l'avenir du territoire et ses défis :
écologie, solidarité, sentiment d'appartenance
c'est être informé et se tenir au courant de ce qui se passe dans la
métropole et les territoires environnants

**PLUS QU'UN STATUT
LIÉ AU SEUL DROIT DE VOTE**

c'est une conception ouverte et liée à l'implication et à
l'engagement

**PARTICIPER
DANS UNE VISÉE
D'INTERET COMMUN**

avec une attitude de respect, d'écoute, d'attention aux autres
avec un engagement pour l'intérêt de la communauté plutôt
qu'individuel
avec une vision concrète des besoins et proche du terrain

**UNE DIVERSITÉ
ET UNE LIBERTÉ DE
FORMES D'ENGAGEMENTS**

avec la liberté de s'engager ou non, ponctuellement ou de manière
plus pérenne
une participation qui peut prendre diverses formes :
> Dans des dispositifs et démarches officielles, comme dans
des associations ;
> Jusqu'aux petits gestes du quotidien (comportement citoyen,
prendre soin de son environnement, conscience que les espaces
publics sont à tous et que nous nous devons de respecter).
Et c'est aussi avoir le droit de critiquer

UNE CITOYENNETE ET UNE IDENTITÉ METROPOLITAINES EN CONSTRUCTION

Citoyenneté et identité territoriale sont des notions liées, qui ne sont pas stabilisées sur le territoire métropolitain. Notre objectif est de construire une citoyenneté et une identité métropolitaine et la Charte participe à cet enjeu.

UNE IDENTITE METROPOLITAINE QUI RASSEMBLE MAIS QUI AUJOURD'HUI N'EST PAS DEFINIE !

- **L'inégalité d'accès à certains services entre communes** creuse un fossé entre les personnes.
- **La diversité des paysages** rend plus difficile la reconnaissance d'une identité commune.

Mais nous avons des éléments de référence communs comme les montagnes, la Bastille, le gratin dauphinois. : des éléments de fierté partagés !

UN TRAVAIL EST A MENER SUR L'IDENTITE METROPOLITAINE ET LA CHARTE PEUT Y CONTRIBUER

- **La participation peut être un fil conducteur de l'identité métropolitaine** en nourrissant le sentiment d'appartenance au territoire, en partageant des réflexions, en s'intéressant aux sujets d'intérêt commun...
- **Cela permet de mieux connaître ce qui existe, le rôle de la Métropole** et dans quoi elle intervient.
- Le but est de **forger une identité commune dans une pluralité de territoires** pour développer le sentiment d'appartenance.

PARTIE 2

UNE CITOYENNETE QUI DOIT S'EXERCER DE MANIERE PERMANENTE POUR SERVIR DIRECTEMENT LES CHOIX D'AVENIR DU TERRITOIRE

VERS UNE PARTICIPATION PERMANENTE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Les citoyens ont envie de participer mais le font aujourd'hui trop peu, car ils ne pensent pas être entendus, sauf à être des élus, des représentants d'associations... La citoyenneté ne doit pas se limiter au vote : les citoyens ne sont pas que des bulletins de vote !

N'oublions pas que les élus sont les représentants des citoyens et doivent donc inclure et écouter leurs voix en continu.

VERS L'OUVERTURE DE LA PRISE DE DECISION AUX CITOYENNES ET CITOYENS

Dans notre démocratie, on reconnaît aux élus un pouvoir de décision. **L'enjeu est aujourd'hui de l'ouvrir davantage aux citoyens afin de rééquilibrer les relations vers plus d'horizontalité entre les élus et les citoyens.**

La participation des citoyens doit donc servir directement à la décision en privilégiant des démarches collectives dans le processus de travail vers l'arbitrage final.

Il faut replacer les citoyens au centre de la démocratie et aller vers un exercice permanent de la citoyenneté.

Une participation permanente des habitants est bénéfique à tous et contribue à rétablir une confiance entre élus et citoyens.

Cette continuité de la participation passe par :

- la recherche de l'implication de tous, à toutes les étapes ;
- la structuration d'un vrai échange entre citoyens et élus pour permettre le dialogue, tout en prenant en compte tous les enjeux et toutes les contraintes.

LE LEVIER**ORGANISER LA PRISE EN COMPTE DES SUJETS IMPORTANTS POUR LES CITOYENS**

Une application concrète de ces deux principes peut prendre la forme d'un processus participatif permettant d'impliquer les citoyens depuis **l'identification première des sujets à travailler jusqu'à la prise de décision**.

Il s'agit de faire en sorte que les élus n'aient plus le monopole des propositions de débat et de favoriser un système permettant d'avoir une pluralité de citoyens informés et responsabilisés.

Ce processus pourrait être renouvelé chaque année à travers 7 étapes :

1. Les citoyens font des propositions via un site internet, des boîtes à idées, des réunions de quartiers dans les communes...
2. La Métropole fait également des propositions
3. Les propositions sont synthétisées et regroupées par thèmes
4. Un vote est ouvert à tous les citoyens, selon des modalités qui prennent en compte la diversité des besoins des territoires et des populations
5. Pour les projets simples et justifiés, les élus les prennent directement en compte et un service suit et met en place ces petits projets.
6. Pour les projets plus complexes, nécessitant plus de réflexion (ex : gestion ou gratuité des transports, la sécurité, ou encore des projets nécessitant un certain seuil financier et/ou humain...), un comité de citoyens tirés au sort est mis en place pour débattre et délibérer sur les propositions et idées à retenir.
7. Enfin, l'ensemble de ces projets sont mis en application par les élus, avec la mise en place d'un droit de suite donné aux citoyens (cf. engagement – principe 3 " Garantir la prise en compte des apports de la participation")

PARTIE 3

LES ENGAGEMENTS

Au regard de cette vision partagée d'une citoyenneté métropolitaine permanente et directement utile à la décision, les signataires de la Charte s'engagent autour de 5 grands principes constituant les conditions et leviers pour faire progresser le territoire vers une participation plus aboutie :

- **Principe 1: Rechercher systématiquement à inclure un public le plus diversifié possible dans les processus participatifs**
- **Principe 2 : Créer les conditions d'un dialogue transparent et éclairé permettant une co-construction**
- **Principe 3 : Garantir la prise en compte des apports de la participation des citoyennes et citoyens**
- **Principe 4 : Mettre en place et faire vivre des instances et dispositifs de participation ouverts et partagés**
- **Principe 5 : Œuvrer pour une plus grande transversalité entre la métropole et les communes**

PRINCIPE 1

RECHERCHER SYSTEMATIQUEMENT A INCLURE UN PUBLIC LE PLUS DIVERSIFIÉ POSSIBLE DANS LES PROCESSUS PARTICIPATIFS

Ce qui nous importe, c'est **la diversité des personnes**, des profils sociaux, des âges, des communes : afin de représenter la pluralité des personnes qui partagent le territoire. Pour cela il est important d'aller vers les personnes et de proposer des dispositifs de participation diversifiées, adaptés et non excluants.

LES LEVIERS

ALLER CHERCHER DES PUBLICS DIVERSIFIES

- Aller chercher les publics là où ils sont : installations dans l'espace public, par exemple sur le campus, devant les écoles... Proposer des actions ludiques et joyeuses dans l'espace public (décors, fêtes, danses, musiques...)
- S'appuyer sur des acteurs-relais : associations, maisons des habitants, centres sociaux, agents de proximité...

PROPOSER DES DISPOSITIFS AVEC DES CRITERES DE COMPOSITION (âge, sexe, lieux d'habitation, situation dans l'emploi et catégories socioprofessionnelles, situations familiales...) dans le respect des règles sur la protection des données individuelles.

MOBILISER UN VIVIER DE CITOYENS PRETS A S'ENGAGER PONCTUELLEMENT SUR DES SUJETS

- Être sans a priori vis-à-vis des personnes qui s'engagent ; accueillir les expressions dans une recherche de compromis et de l'intérêt général

COMMUNIQUER LARGEMENT SUR LES POSSIBILITES DE PARTICIPER

- Mettre en place des campagnes de communication larges et tout public (commerces, foyers, transports en commun, espaces publics...)
- Créer une radio, des podcasts, une chaîne YouTube, des émissions TV sur TéléGrenoble par exemple, pour informer, montrer, donner la parole aux personnes qui s'engagent
- Utiliser les réseaux sociaux pour communiquer et travailler avec des ambassadeurs (artistes, musiciens, chercheurs, universitaires, des jeunes...)
- Organiser les liens avec la presse et proposer des informations dans les bulletins municipaux

PRINCIPE 2

CREER LES CONDITIONS D'UN DIALOGUE TRANSPARENT ET ECLAIRÉ PERMETTANT UNE CO-CONSTRUCTION

Tout sujet peut faire l'objet d'une démarche de participation citoyenne.

Les démarches participatives proposées doivent **s'inscrire dans une volonté d'échange pouvant aller jusqu'à la co-construction** des orientations et des projets de la Métropole.

Pour ce faire, 3 conditions sont essentielles :

- Avant de lancer toute démarche, s'assurer de **marges de manœuvre significatives** et la clarté des **règles d'engagement des différentes parties prenantes** (durée, champ de travail, prise en compte des résultats...).
- **Un dialogue de qualité**, dans un cadre de confiance inclusif (non-jugement, acceptation des désaccords, respect de l'autre...) permettant l'expression de tous, et dans **une démarche sincère**,
- **Un accès à une information continue, de qualité et transparente** pour donner à chacun les éléments pour se faire une opinion et s'exprimer.

LES LEVIERS

METTRE A DISPOSITION UNE INFORMATION REGULIERE, CONTINUE, DE QUALITE, SYNTHETISEE ET LISIBLE

L'information est la matière première de l'engagement et de l'action. Pour que les habitants puissent se placer en tant que citoyen dans le débat public, et pour rendre l'institution plus accessible, il faut porter attention à **simplifier l'information transmise par les techniciens et donner une information complète** sur les enjeux et les orientations (par exemple à travers des synthèses chiffrées, des kits et de type « la métropole pour les nuls », ...).

MULTIPLIER LES CANAUX D'INFORMATION SUR LES PROJETS ET REFLEXIONS EN COURS (vidéos en direct et en rediffusion des conseils métropolitains, réseaux sociaux, médias « réels » et pas seulement numériques pour toucher le plus grand nombre)

APPORTER LES MOYENS NECESSAIRES A LA FACILITATION DES ECHANGES ET AINSI ENCOURAGER UNE DYNAMIQUE DE CO-CONSTRUCTION OU CHACUN Y TROUVE SA PLACE

- Vulgariser les concepts théoriques et les projets trop techniques

- S'assurer que les animateurs maîtrisent différents niveaux de langage pour être compris de tous les participants
- Diversifier les supports d'expression pour que chacun se sente à l'aise

RECUEILLIR LE RETOUR CITOYENS SUR LEUR PARTICIPATION A UNE DEMARCHE (grille de satisfaction quant aux conditions de participation fournies par exemple)

PRINCIPE 3

GARANTIR LA PRISE EN COMPTE DES APPORTS DE LA PARTICIPATION DES CITOYENNES ET CITOYENS

Après une démarche de participation, **un retour argumenté et motivé vers les citoyens mobilisés est indispensable.**

Au-delà de la question de la prise en compte des propositions, c'est aussi un acte essentiel pour valoriser et reconnaître l'engagement de chacun. Sans cela, l'effet déceptif et le sentiment "d'inutilité", voire de se sentir dupé, provoque sur le long terme un désengagement des citoyens dans ce type d'initiative.

Concernant la prise en compte des propositions et le retour vers les citoyens, ces-derniers doivent s'organiser dans une durée proportionnelle à celle de la concertation et doivent être annoncés à travers un calendrier phasé dès le début de la démarche (dans l'idéal, l'instruction de ne pas dépasser 2 à 3 mois - ajustable en fonction des sujets discutés).

En cas de désaccord des élus, il est essentiel d'avoir un retour argumenté des potentiels refus.

En cas d'accord des élus, les citoyens doivent être inclus dans la réalisation du projet : de l'accompagnement dans la mise en œuvre à la vérification de la bonne application des propositions (droit de suite, évaluation...)

LES LEVIERS

ASSOCIER LES CITOYENS EN AVAL ET DANS LE SUIVI DES PROPOSITIONS

Après la restitution des propositions, les citoyens peuvent ainsi rester « actifs » aux côtés de la Métropole (élus et techniciens). Pour cela, deux pratiques sont envisageables et sont à définir en fonction du projet :

- **Accompagner la mise en œuvre** par la nomination d'un délégué ou d'un groupe de citoyen pour assurer le suivi
- **Evaluer les actions mises en place à différente échelle de temps** (à court, moyen et long terme) en donnant la possibilité aux participants d'éventuellement d'améliorer la politique publique en cours. L'évaluation peut notamment passer par un système de notation.

PRINCIPE 4

METTRE EN PLACE ET FAIRE VIVRE DES INSTANCES ET DISPOSITIFS DE PARTICIPATION OUVERTS ET PARTAGES

La participation citoyenne s'appuie sur **deux piliers centraux** qui sont, d'une part, les instances pérennes (exemple : les instances participatives communales et métropolitaines (comme le Conseil de Développement) ou encore les associations...) et, d'autre part, les participations ponctuelles (comités citoyens, sollicitations ponctuelles via le site ou en présentiel...).

L'objectif est de leur permettre de cohabiter et de fonctionner de manière complémentaire. Ces deux piliers de la participation ont des apports et des compétences propres (long terme, profondeur de la participation versus diversité, neutralité, relation au quotidien...) :

- **Une importance d'avoir des instances pérennes auxquelles les citoyens peuvent se référer :**
 - En tant **qu'espaces de participation pour les citoyens les plus engagés** et qui agit comme un relai de la proximité, sans étiquette politique et neutre
 - Pour permettre de lancer **des réflexions plus continues** (non limitées à des consultations ponctuelles sur des projets précis) :
 - En donnant des possibilités d'approches plus prospectives ;
 - Plus proches de l'institution pour y faire remonter des sujets venant directement des préoccupations citoyennes.

Ces instances pérennes ont aussi des limites, ils peuvent se renfermer sur eux-mêmes et promouvoir des "super-citoyens". Dans ce sens il faut également encourager **les instances et dispositifs par projet, ponctuels car en plus d'apporter du « sang neuf »**, une diversité de points de vue et une multiplication du nombre de personnes impliquées, elles provoquent la participation et l'engagement en "allant vers" des citoyens qui ne seraient engagés dans des formats pérennes.

LES LEVIERS

MIEUX COMMUNIQUER SUR LES INSTANCES PERENNES POUR INCITER LES CITOYENS A SE MOBILISER

- Les faire connaître et communiquer sur leurs activités
- Offrir la possibilité pour les citoyens de saisir le Conseil de développement
- Offrir la possibilité pour les instances d'aller chercher de l'information de terrain (aller vers la population, sondages, contributions...)
- Offrir la possibilité aux citoyens et aux instances qui regroupent des citoyens d'inviter les élus à partager leurs réflexions, à travailler ensemble

DEMULTIPLIER LES DEMARCHES DE TIRAGE AU SORT POUR CUMULER LES EXPERIENCES DE PARTICIPATION DES HABITANTS

- Possibilité pour les élus de saisir les citoyens sur un sujet à travers un comité citoyen
- Créer des commissions mixtes citoyens / élus pour traiter les sujets à suivre issues des expressions citoyennes

CHERCHER UNE COMPOSITION DIVERSIFIEE DES INSTANCES PERENNES DE PARTICIPATION

- Donner la possibilité à tous de s'y engager en les faisant connaître largement
- Assurer un renouvellement des membres des instances avec des durées maximales de participation pour les membres

- Être attentif à avoir des instances pérennes et/ou ponctuelles constituées de représentants des différentes communes de la Métropole

DONNER AUX INSTANCES LES MOYENS DE FONCTIONNER

- En mettant à disposition des moyens humains pour aider à la mise en œuvre des actions décidées par les instances

PRINCIPE 5

ŒUVRER POUR UNE PLUS GRANDE TRANSVERSALITÉ ENTRE LA METROPOLE ET LES COMMUNES

Il y a une métropole parce qu'il y a des communes : les deux échelles sont indissociables, la Métropole et les Communes doivent donc travailler d'un commun accord pour et avec les citoyens. La mise en œuvre de la Charte appelle donc une plus grande transversalité entre ces institutions.

Pour faciliter la participation dans ce contexte institutionnel, il est important d'expliquer et de rendre lisibles les compétences et interventions de chacune mais aussi d'embarquer les Communes ayant adoptées cette charte et qui contribueront à son l'animation

LES LEVIERS

TRAVAILLER DAVANTAGE TOUS ENSEMBLE POUR UNE MEILLEURE COORDINATION DE LA METROPOLE ET DES COMMUNES

MIEUX INFORMER LA POPULATION SUR LA PLACE DE LA METROPOLE ET DES COMMUNES en expliquant de façon simple "qui fait quoi" (documents d'information, service d'orientation des demandes...) et en facilitant la diffusion des informations sur la Métropole par le relais des communes (journaux municipaux, réunions publiques territorialisées...)

ARTICULER LES DEMARCHES PARTICIPATIVES MUNICIPALES ET METROPOLITAINES

- en s'assurant de la présence de participants issus de l'ensemble des territoires dans les dispositifs participatifs organisés.
- avec une reprise organisée des débats menés à l'échelle communale par la Métropole, notamment dans les instances d'élus (réunions territoriales, conseil communautaire...)

DEVELOPPER LES ECHANGES ENTRE LES COMMUNES ELLES-MEMES ET AVEC LA METROPOLE POUR PROGRESSER COLLECTIVEMENT dans leurs approches participatives et citoyennes :

- Développer les échanges de pratiques réciproques
- Faciliter l'accès des communes à une liste de facilitateurs de la participation

CONCLUSION

FAIRE VIVRE LA CHARTE

La Charte n'a d'intérêt que si elle est mise en œuvre. Elle doit être pérenne et vivre en évoluant dans son temps.

LES LEVIERS

DIFFUSER LARGEMENT LA CHARTE ET LES POSSIBILITES DE PARTICIPATION AUPRES DE LA POPULATION

DEVELOPPER L'EDUCATION A LA CITOYENNETE par des formations citoyennes, par des citoyens-ambassadeurs de la Charte, à travers des maisons ou bureaux de la citoyenneté comme espaces de médiation et de projets...

DONNER LES MOYENS A LA PARTICIPATION en garantissant un pourcentage minimum des budgets consacré à l'animation de la participation des citoyens

METTRE EN PLACE UNE EVALUATION DE LA CHARTE avec un tableau de suivi annuel et avec l'ensemble des acteurs : citoyens, élus, Conseil de Développement, associations...